

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 1-18/Vitraflam C EI30-18 VF/12 Ar/44.2 FE

- 1) Code d'identification unique du produit type: Vitraflam C EI30-18 VF/12 Ar/44.2 FE
- 2) Usage prévu: vitrage isolant destiné à être utilisé dans des bâtiments et des travaux de construction
- 3) Fabricant: FSG, Parc d'activités, 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe, France
- 4) Mandataire: VD-Industry, Parc d'activités, 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe, France
- 5) Système d'évaluation de la constance des performances: voir tableau page suivante
- 6) Normes harmonisées: EN 1279-5 :Verre dans la construction – Vitrage isolant préfabriqué scellé – Partie 5 : évaluation de la conformité et EN 14449 : Verre dans la construction – Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Evaluation
Organisme notifié: Warrington Certification Limited, WFR EC Distinguishing No. 1121 a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de production en usine selon le système 1. Il a délivré le certificat de constance des performances n° 1121-CPR-CA5046.
- 7) Performances déclarées:
voir tableau page suivante

Caractéristiques	Performances	Système AVCP
Résistance au feu	EI30	1
Réaction au feu	D-s1, d2	3, 4
Comportement vis-à-vis d'un feu extérieur	NPD	3, 4
Résistance aux tirs d'armes à feu	NPD	1
Résistance aux explosions	NPD	1
Résistance aux effractions	P2A + P2A	3
Résistance à l'impact d'un pendule	1(B)1 + 1(B)1	3
Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles	40 K + 40 K	4
Résistance du vitrage aux charges dues au vent et à la neige, aux charges permanentes et imposées	NPD	4
Affaiblissement du son aérien direct	NPD	3
Propriétés thermiques	1,2 W/(m ² .K)	3
Facteur de transmission et réflexion lumineuse	0,77/0,11/0,11	3
Facteur de transmission et réflexion solaire	0,46/0,19/0,13	3
Facteur solaire	0,55	3
Durabilité	Conforme	3, 4

Les performances du produit identifié au point 1 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 3.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Anne-Laure DIDIER, Responsable QSE

A Saint-Michel-sur-Meurthe, le 19/10/2018

